AVANT ART. PREMIER N° 3437

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

## RETIRÉ AVANT DISCUSSION

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 3437

présenté par M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

1. – Substituer au mot :
« notamment »
les mots :
« et principalement ».
II. – En conséquence, après la troisième occurrence du mot :
«à»,
insérer le mot :
« subsidiairement ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les soins palliatifs doivent être la priorité pour permettre aux personnes atteintes d'une maladie incurable en phase terminale d'être accompagnées dignement dans la fin de vie. Cette

hiérarchisation est indispensable et il convient de ne pas banaliser l'euthanasie comme le fait la rédaction actuelle de l'amendement  $n^{\circ}$  3043.